

## Perspectives des migrations internationales 2010

OCDE

Paris : OCDE, 2010 – 385 p.

Source : OCDE,

<http://www.oecdbookshop.org/oecd/get-it.asp?REF=8110102E.PDF&TYPE=browse>

Tags : Société | Migration | Emploi | Tendances mondiales

L'immigration a connu un ralentissement notable de par le monde du fait de la crise économique mondiale. Ainsi, l'immigration légale à caractère permanent, qui représente environ 4,4 millions de personnes dans les pays de l'OCDE, a diminué de 6 % en 2008 et cette tendance baissière s'est poursuivie en 2009. La Colombie, la Chine, la Roumanie et le Maroc ont été les plus concernés par cette évolution.

La baisse constatée concerne essentiellement les flux migratoires liés au travail et ce, pour deux raisons principales : la chute de la demande émanant de grands pays employeurs, comme les Etats-Unis, ainsi que le recours de plusieurs pays, à des politiques migratoires restrictives. A ce titre, la croissance de l'emploi durant la période 2005-2008 s'explique essentiellement par une plus forte mobilisation de la population active résidente.

A l'inverse, l'immigration familiale a connu une progression de l'ordre de 3 % tout comme celle à caractère humanitaire (+14 % pour les demandeurs d'asile). De même, les migrations temporaires et saisonnières ont enregistré une augmentation en 2008.



Dans le même sillage, les flux d'étudiants étrangers continuent s'orienter à la hausse. Le nombre d'étudiants internationaux a plus que doublé entre 2000 et 2007, pour s'établir à plus de 2 millions d'étudiants. Les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Australie sont les principaux pays d'accueil de ces flux. Dans les pays de l'OCDE, les étudiants internationaux représentent des travailleurs immigrés potentiels hautement qualifiés. D'ailleurs le taux de rétention (changement de statut d'étudiants ayant terminé leurs études) est estimé, en moyenne, à 21 %.

Le rapport a mis également en exergue les évolutions qu'ont connues les politiques migratoires dans les pays de l'OCDE, notamment les nouvelles lois régissant l'entrée, le séjour et l'accès au marché du travail des immigrés. Il a aussi passé en revue les procédures de recrutement des immigrés en fonction des besoins du marché du travail du pays d'accueil, ainsi que les mesures susceptibles de garantir leur intégration.